

OBJET : BURES-SUR-YVETTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT POUR LA CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT CYCLABLE SITUÉ SUR LE ROND-POINT DU 8 MAI 1945

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE

Délibération n° 2021-161

Monsieur Christian LARDIERE a donné pouvoir à Madame Isabelle KLAJIC
Monsieur David ROS a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI
Monsieur Stéphane BAZILE a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis
Monsieur Richard TRINQUIER Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Lucie SELLEM

Délibération n° 2021-161

**OBJET : BURES-SUR-YVETTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT POUR LA
CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT CYCLABLE SITUÉ SUR LE ROND-POINT DU 8 MAI
1945**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Muriel DORLAND.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU l'appel à projet « Fonds de mobilités actives - continuités cyclables » lancé par l'Etat le 20 décembre 2019 et son cahier des charges ;

CONSIDÉRANT le Schéma directeur communal adopté par la commune de Bures-sur-Yvette ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement cyclable traitant de la discontinuité constituée par le rond-point du 8 mai 1945 est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement approuvé par la commune de Bures-sur-Yvette, en priorité une ;

CONSIDÉRANT que ce projet peut bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de l'appel à projets intitulé « continuité cyclables » ;

CONSIDÉRANT que l'espace public de la commune de Bures-sur-Yvette est de gestion communautaire ;


CONSIDÉRANT l'avis de la Commission n°8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment et Patrimoine » en date du 9 juin 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la sollicitation de la participation financière de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Continuités cyclables » à hauteur 53 794 euros pour le financement de l'aménagement cyclable du rond-point du 8 mai 1945 à Bures-sur-Yvette ;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre des fonds de concours pour la réalisation d'itinéraires et d'aménagements cyclables ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subventions.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEURIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

Délibération n° 2021-161

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210616-1mc435285-DE-1-1

Date AR Préfecture : 22 juin 2021

- Affichée / Publiée le : **22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr